

# Comité Local d'Information et de Concertation

Sociétés BRENNTAG à Chassieu et GIFRER-BARBEZAT à

Décines-Charpieu (69)

## Réunion du 12 juillet 2010

16h30, Salle du conseil municipal, Mairie de Chassieu

*Etaient présents :*

### Les membres du collège «administrations» :

- Marie-Thérèse Delaunay, Sous-Préfète, Secrétaire Générale Adjointe de la Préfecture du Rhône
- Bruno Defrance, Direction Départementale des Territoires du Rhône, responsable du service planification, aménagement et risques
- Ghislaine Guimont, DREAL Rhone Alpes, coordination de la cellule risques, représentant Jean Francois Bossuat, chef de l'Unité Territoriale du Rhône,
- René Charroix, directeur adjoint, représentant la DIRECCTE.

### Les membres du collège «collectivités territoriales» :

- Joelle Percet, Adjointe à l'urbanisme, le développement durable, l'environnement et les transports au Maire de Chassieu
- Géraldine Olivier, en charge de l'Hygiène publique et des risques sur la commune de Décines, représentant M. Michel Buronfosse, Mairie de Décines-Charpieu
- Jean Villien, responsable de la mission Ecologie urbaine au Grand Lyon, représentant Mme Mireille Elmalan, Vice-Présidente chargée des risques majeurs à la communauté urbaine.

### Les membres du collège «riverains» :

- Jean Marc Porte, représentant les riverains de Décines / Charpieu

### Les membres du collège «exploitants» :

- Céline Ruer, Ingénieur QSE pour Brenntag Chassieu
- Frédéric Schaller, Directeur de zone de Brenntag et directeur du site de Chassieu

*Excusés :*

- Les membres de la société Gifrer-Barbezat

*Assistaient également à la réunion :*

- Ronan Escoffier Inspecteur référent ICPE pour la DREAL pour le site Brenntag
- Xavier Richard, DDT du Rhône, en charge des PPRT

- Gérard Berne, SPIRAL, secrétaire du CLIC et Marie Dorge, agence Edel, aide au secrétariat du CLIC

### Accueil

Mme Marie-Thérèse Delaunay, Sous-Préfète, accueille les membres du CLIC et rappelle l'ordre du jour :

- Présentation de l'activité des établissements et de leurs évolutions
- Présentation de l'étude de danger de la société Brenntag/cartographie des aléas
- Prescription du PPRT de la société Brenntag ; modalités d'association, de concertation et d'information
- Caractérisation des enjeux
- Points divers, dont avancement du PPRT de la société Gifrer-Barbezat.

**X Présentations des activités des établissements Brenntag et leur évolution, par le Directeur de Zone, M. Frédéric Schaller. Présentation Powerpoint.**

- Historique du site Brenntag :

1966 : installation des Ets Pignard sur 8000 m<sup>2</sup> ;  
 1975 : chimie distribution ;  
 1982 : acquisition des Ets Piot, et rapatriement du site de Mont d'Or sur le site de Chassieu ;  
 1985 : le site passe à 23000 m<sup>2</sup>, sans solvants inflammables en quantité notable ;  
 1988 : arrêté préfectoral d'autorisation du site est délivré, pour 900m<sup>3</sup> de solvants inflammables ;  
 1990 : passage à 2500 m<sup>3</sup> de solvants inflammables, la société est rachetée et devient Orchidis ;  
 1996 : une société allemande, Brenntag, rachète Orchidis, sans changement d'activité.

Brenntag est donc historiquement implantée sur le site de Chassieu, et fait partie du tissu industriel local.

Coeur de métier : stockage et reconditionnement pour livraisons en «petites quantités», entre 25 litres et 12000 litres, aux industriels. Pas de commerce aux particuliers.

- Quelques chiffres :

En 2009, 58 personnes travaillent en permanence sur le site de Chassieu, avec une capacité logistique de 12 camions, dont 6 citernes, et des investissements en 2010 avoisinant les 500 Keuros.

La superficie totale est de 40 000 m<sup>2</sup>, comprenant 1500 m<sup>3</sup> de stockage d'acide base, et 2800 m<sup>3</sup> de solvants.

49 000 tonnes de produits ont été entreposés dans le dépôt de Chassieu en 2009, et 13 000 en passage (sans aller au dépôt).

- Sécurité :

Les conditions de sécurité sont essentielles dans la politique de Brenntag, notamment autour du personnel.

La prévention du risque tient essentiellement au personnel : 90% des accidents sont liés à des comportements et non au matériel, d'où l'importance de la formation à la prévention des risques.

Il y a également des équipements importants : rideaux d'eau pour isoler zone par zone et casser les ponts thermiques en cas d'incendie, 2 surpresseurs avec générateur à gazole, etc.

Enfin, la liste des investissements liés à la sécurité :

- Incitation des clients de passer de containers en plastique aux containers en inox : les investissements plus importants pour les industriels clients mais génèrent beaucoup plus de sécurité ;
- remplacement de toutes les vannes solvants, de l'enfuteuse solvant, etc. ;
- mise en conformité du réseau électrique dans les bureaux ;
- un seul point d'entrée dans le dépôt pour maîtriser les flux entrants ;
- réfection des revêtements intérieurs des citernes routières ;
- réfection des vestiaires du personnel.

Les budgets «formation» représentent environ 3% de la masse salariale, avec notamment :

- école du feu (COFICEC) ;
- législation Transports de Matières Dangereuses ;
- sauveteurs secouristes du travail ;
- manipulation des extincteurs ;
- e-learning pour nouveaux arrivants (risques généraux, risques solvants, risques corrosifs, gestes et postures) en complément pour montrer les situations inhabituelles.
- programme de visite comportementale de sécurité

Nombre d'accidents : en 2009, 4 accidents (brûlure légère à l'acide nitrique, éraflure en glissant d'un camion, ...), en 2010, pour l'instant pas d'incident reporté.

- Scénarios d'accidents :
  - 6 scénarios menant à des incendies, dont l'explosion d'une cuve (identifiés INC S1, INC S2 etc.) ;
  - 1 scénario menant à un mélange de composants incompatibles.

Pour l'instant aucun des scénarios n'apparaît dans les zones inquiétantes.

## **2. Présentation de l'étude de danger de la société Brenntag/cartographie des aléas**

La DREAL présente la carte des aléas.

Questions

**Q1 : (Joëlle Percet) Je remarque la différence entre l'ancien périmètre à risque et le nouveau prévu pour le PPRT actuel : est-ce pour faciliter l'urbanisation plus près de Brenntag ?**

Mme Delaunay : On constate que par rapport aux zones Z1 et Z2 définies antérieurement, le périmètre est réduit de manière importante ? Ne se risque-t-on pas laisser l'urbanisation se rapprocher trop des sites industriels en réduisant les zones d'effets ?

M. Defrance : Ce n'est pas le PPRT qui va décider de l'urbanisation. Par défaut, le PPRT va définir un champ possibles, il incombe aux collectivités de décider ou pas d'urbaniser. Clairement sur ce site, on a pu voir des zones agricoles autour du site, or c'est la collectivité qui maîtrise la planification de l'urbanisation (ici le Grand Lyon en lien avec les collectivités locales) qui doit décider de ce qu'elle fait.

Mme Guimont : s'agissant de la réduction des zones, les divers périmètres définis au cours du temps (référence aux zones Z1 et Z2 positionnées sur la cartographie et ayant servi au précédent PLU) ne l'ont pas été à activité industrielle constante. Dans le cas de Brenntag, certains phénomènes ont contribué au dimensionnement des zones Z1 et Z2 à l'époque (notamment la rupture de bouteille de chlore représentant dont les effets correspondent à l'excroissance au nord ouest) ont été dimensionnés à partir d'installations qui n'existent plus et n'apparaissent donc plus dans la nouvelle cartographie . Le renforcement des mesures de maîtrise des risques et l'évolution des activités (abandon du stockage d'acide fluorhydrique) ont également contribué à la réduction des zones d'aléas.

### **3. Prescription du PPRT de la société Brenntag ; modalités d'association, de concertation et d'information. Par Ghislaine Guimont, DREAL**

- Quelques notions sur les risques
- La démarche PPRT
  - En amont, réunion du CLIC (information préalable)
  - Avis des communes (déjà émis dans le cas de Brenntag)
  - Prescription puis élaboration du PPRT
  - Constitution du dossier PPRT
  - Procédure d'approbation, puis arrêté préfectoral
- L'arrêté préfectoral fixe :
  - le périmètre d'étude du plan
  - la nature des risques pris en compte
  - les services instructeurs
  - la liste des personnes et organismes associés ainsi que les modalités de leur association
  - les modalités de la concertation
- Principes du PPRT : association et concertation
- Le périmètre du PPRT et la cartographie des aléas
- Eléments d'étude de dangers : cas de Brenntag à Chassieu
  - Résultat des études de dangers : effets thermiques, de surpression et effets toxique.
  - Rappel du principe du critère d'exclusion
  - Cartographie des aléas

- Préparation de la prescription
- Préparation de la prescription
  - Rapport de la DREAL proposant le projet d'arrêté de prescription : remis en décembre 2009
  - présentation du périmètre d'étude du PPRT et du projet d 'arrêté de prescription en CLIC : présente réunion
  - Consultation des élus sur le projet (réponse sous un mois mais dans le cas de Brenntag, les communes ont déjà été consultées)
- Contenu de l'arrêté de prescription
  - Périmètre d'étude du plan
  - Nature des risques pris en compte
  - Services instructeurs
  - Modalité de concertation
  - Personnes et organismes associés, et les modalités d'association

Pas de questions.

**4. Caractérisation des enjeux : gérer les risques technologiques, analyser les enjeux du territoire. Par Bruno Defrance, Direction Départementale du Travail du Rhône.**

- Définition des enjeux
- Caractérisation des enjeux
- Investigations complémentaires (initiées dès la prescription du PPRT)

**Q2 : (Joëlle Percet) Est-il possible d'organiser une visite du site, pour le public ?**

Mme Ruer / M. Schaller : nous sommes toujours en Vigipirate orange sur le site, donc il n'est pas forcément possible de refaire la visite faite en 2004. Nous pouvons étudier la possibilité, en lien avec nos assurances et la DREAL pour les questions de sécurité.

Mme Delaunay : une visite collective ne sera effectivement pas possible, mais peut-être est-il possible d'organiser des visites par petits groupes.

**Q3 : (Jean Villien) Quels types d'entreprises sont présentes au Nord et au Sud Est du site ? Avez vous étudié une gestion particulière de vos installations afin de limiter les risques autour du site ?**

M. Schaller : au nord : société Mecalux (stockage de métaux) et Tyco (matériel de sécurité type extincteurs). Au sud est ce sont des pépinières d'entreprises

Dans le POI nous avons la liste des numéros de téléphone de ces sociétés et en cas d'incident nous appelons, société par société, afin de procéder à l'évacuation.

Quant au déplacement des activités au sein de Brenntag, les zones à risque au sud est sont créées par 50 cuves de 50 m<sup>3</sup>, fixées dans le sol. Il n'est de toutes façons pas possible de mixer ailleurs les produits, à cause des risques d'inflammabilité, et de mélange avec d'autres produits. Mme Ruer : il n'a pas été envisagé de déménager les solvants inflammables (qui causent le risque au nord) vers le sud, car ils sont là depuis 1990, et poseraient d'autres risques ailleurs. Cependant une majorité des produits dans les entrepôts au nord sont des produits secs, donc non inflammables.

#### **Désignation du représentant du CLIC en tant que Personne Associée à l'élaboration du PPRT**

Nous devons procéder à la désignation du représentant du CLIC à l'association. Traditionnellement, le représentant doit faire partie du collège «riverains», et faire partie de la commune concernée.

Il n'y a pas de représentant des riverains de Chassieu présent, mais M. Defrance propose d'appeler le représentant de l'Association du Golf de Chassieu, seul riverain résidant à Chassieu, et lui demander d'être le représentant du CLIC à l'association.

Cette proposition est acceptée par les personnes présentes.

Pour rappel, l'association est la démarche conduite pour reprendre toutes les personnes et organismes concernés et élaborer ensemble le PPRT.

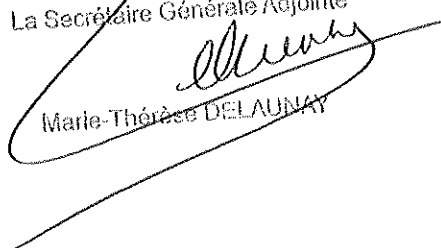
#### **5. Points divers, dont avancement du PPRT de la société Gifrer-Barbezat.**

M. Defrance : le PPRT de Gifrer a été initié il y a un peu plus de 2 ans. Il va faire l'objet d'une deuxième prorogation de délai, et nous sommes dans la phase de fin du dossier.

Nous avons tenu, à la fin de l'hiver, une réunion qui associait les différentes communes et l'industriel, afin d'arrêter le principe d'une investigation complémentaire pour obtenir un diagnostic sur 3 bâtiments : un appartenant à la Société Néolog, et deux bâtiments annexes, propriété de Gifrer mais n'ayant pas une activité en lien avec l'entreprise à l'origine du risque. Ces diagnostics sont en cours, résultat au début de l'automne (octobre), afin de poursuivre le travail engagé dans le règlement et le zonage réglementaire.

L'objectif est d'arriver à un PPRT finalisé en fin d'année, pour une enquête publique qui se déroulera au premier semestre 2011. L'approbation prend en moyenne moins de 18 mois.

*Clôture de la séance, 17h45.*

Pour le Préfet,  
La Secrétaire Générale Adjointe  
  
Marie-Thérèse DELAUNAY